

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 24 mars 2021 à 16 heures

ETAIENT PRESENTS : Messieurs POMA-DALCHER-Madame DE QUERO-Monsieur MONCHO-Madame PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Mesdames VALGELATA-GRANGE-BARADE-Messieurs DICHARRY-LENOIR-Madame PELLEGRINO-Monsieur BADALASSI-Madame VIALE-Monsieur MOREAU-Madame YOUSSEF-Messieurs CALLET-BOUIX-JERIBI-Mesdames LACQUA-HERING-Monsieur RAIBAUDI

ABSENTS EXCUSES : Messieurs CAUVE-FALCO-MENDES-Mesdames DUBOIS-SKRABO-GAVACHE

PROCURATIONS : Monsieur MENDES à Monsieur DALCHER
Madame DUBOIS à Monsieur MOREAU
Madame GAVACHE à Monsieur BOUIX

La séance est ouverte à 16H08

Secrétaire de séance : Madame Catherine WALLAERE

* **Préambule** : Suite à la démission de Madame Dominique SICARDOU, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au sein du conseil à Monsieur Maurice RAIBAUDI.

* **Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 29 janvier 2021**
Le conseil approuve à l'unanimité

* **Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 29 janvier 2021**

08/02/21	Vente concession quinquennale (columbarium) LE GOUHIR
19/02/21	Renouvellement pour 15 ans concession DUIJNDAM par concessionnaire
22/02/21	Renouvellement concession trentenaire JOULIAN par ayant droit
02/03/21	Renouvellement concession trentenaire CHETTEOUI par ayant droit
12/03/21	Nomination Maître SZEPETOWSKI pour défendre les intérêts de la commune

Le conseil prend acte de ces décisions.

* **Délibération n° 2021/09** : Création de 3 postes d'adjoint technique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer 3 postes supplémentaires d'adjoint technique territorial.

En effet, la fin du marché de nettoyage des rues avec Sud-Est Assainissement implique le recrutement de deux agents à temps plein afin de reprendre ce service en régie.

Par ailleurs, les nombreux départs d'agents contractuels au sein du service technique en 2020 ont conduit à réduire les effectifs de manière drastique.

La volonté politique de création d'un véritable Pôle Technique appelle en conséquence des moyens humains suffisants, en cohérence avec les tâches du Pôle.

Aussi il est proposé la création de 3 postes supplémentaires d'adjoint technique territorial, qui permettront :

1) à court terme, d'assurer le nettoyage des rues en remplacement du marché actuel avec deux recrutements dans les meilleurs délais

2) à moyen terme, de renforcer les effectifs du Pôle Technique avec un recrutement supplémentaire d'ici la fin de l'année.

Monsieur BOUIX : A-t-il été fait une étude concernant cette décision ?

Monsieur le Maire répond que le marché ne donne pas du tout satisfaction et donc préfère le passer en régie. Le montant du marché est de 140 000 euros ce qui correspondait à un temps plein et demi. Cette embauche permettra de renforcer ainsi le service technique sur d'autres actions et retrouver une certaine souplesse.

Monsieur DALCHER répond que nous privilégierons l'embauche de Tourretans.

Le conseil municipal approuve à la majorité des voix – Abstentions : Monsieur BOUIX – Madame HERING-Madame GAVACHE

*** Délibération n° 2021/10 : Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

Monsieur le Maire précise que le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans la vie de la collectivité et que les orientations financières qui vont être présentées serviront de base à l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire remercie le pôle ressources pour la préparation de ce débat et informe que la commission des finances s'est réunie le lundi 22 mars sur cette même thématique.

Sur un plan général, monsieur le Maire informe qu'il s'inscrit dans la même démarche présentée par Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance en indiquant que la priorité pour 2021 serait le retour de la croissance économique et la prise en compte des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire informe que nous mobiliserons au maximum les leviers de recettes potentielles pour la commune notamment concernant les subventions.

Chapitre FISCALITE :

Madame HERING demande la correction des erreurs, modification des pages 9 - 10

Annexes jointes

Monsieur le Maire indique que notre commune est considérée comme riche car nous avons un potentiel fiscal élevé, ce qui fait que la Dotation Globale de Fonctionnement de la

commune voit confirmer une baisse constante depuis 2013. Aujourd'hui, il est à noter que nous sommes à 95 000 euros d'aide de l'Etat sur un budget de plus de 5 millions d'euros.

Il en est de même pour le Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) puisque la CASA est considérée comme une intercommunalité riche, on nous prélève plus de 110 000 euros.

Monsieur le Maire propose qu'une réflexion sur la Taxe des Résidences Secondaires soit engagée suite à la suppression définitive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Produits exceptionnels (dont ventes de terrains)

Monsieur BOUIX pose la question : c'est quoi la vente du terrain Vignons 2 ?

Monsieur le Maire répond que cela concerne une vente qui a déjà été votée lors du conseil municipal de juin 2019.

Chapitre 11 – Dépenses :

Monsieur le Maire établit un bilan et indique que la gestion rigoureuse en 2020 a notamment permis de réduire les dépenses.

Monsieur BOUIX : vous parlez d'une gestion rigoureuse, je ne crois pas que ce soit de la gestion ! Moins de dépenses par manque de fêtes et de cérémonies, l'économie sur les repas, l'entretien des locaux, les réparations des bâtiments, l'entretien des terrains, et la voirie c'est lié à la COVID, pas à la gestion. Je veux bien sur les fournitures diverses.

Chapitre : Dépenses réelles de fonctionnement

Madame HERING aurait souhaité un calcul en euros constants.

- REHABILITATION DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire souhaite revoir la dépense et le planning réel des travaux restants.

La toiture a été réalisée.

Monsieur le Maire souhaite poursuivre le projet et ainsi refaire la sacristie, et l'intérieur de l'église.

Monsieur BOUIX demande n'y a-t-il pas un risque de perdre la subvention de la Fondation du Patrimoine ? Monsieur le Maire répond non pas de risque car celle-ci accepte les futurs travaux.

- SALLE DES FETES :

Le bâtiment a été livré mais non réceptionné en raison de malfaçons, concernant le chauffage, de ce fait la SPL Sophia n'a pas réclamé le solde restant d'un montant de 141 000 euros.

- CONSOLIDATION DE LA FALAISE :

Monsieur le Maire informe que c'est un très gros chantier lancé par l'ancienne municipalité.

Seulement la situation est assez complexe, il y a beaucoup de propriétaires privés.

Il va falloir lancer une procédure de référé préventif.

Monsieur BOUIX demande s'il n'y aura pas de problème avec le Fonds BARNIER !

Monsieur le Maire répond que le dossier est en cours d'instruction.

- **EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

Monsieur le Maire : Les travaux concernant les sanitaires ont été faits, mais nous abandonnons l'extension de l'école, les locaux sont suffisants tels qu'ils sont.

PROJETS 2021

LA VOIRIE :

Le Maire :

Des travaux de signalisation horizontale du village vont être faits.

Question diverses : Installation de glissières en bois route de la Madeleine

Madame HERING pose une question technique concernant les travaux route de l'Ancienne Gare.

Monsieur le Maire : nous allons mettre en place un caniveau ainsi qu'un bourrelet car par temps de pluie, les administrés au niveau du n°1291 sont inondés, et comme cela les eaux pluviales seront versées dans le bassin communal.

Monsieur BOUIX, concernant les travaux au City stade et Casta et l'aménagement d'un parking avec valorisation des espaces verts et aire de jeux le coût de 25.000 euros me semble peu élevé !

Monsieur le Maire : ce ne sont que des travaux fait avec du tout-venant (mélange de sable et de graviers).

Les travaux suivants ont été réalisés :

- trottoirs route du Pré Neuf
- bouton poussoir cyclistes route de la Madeleine.

Recettes d'Investissement :

Correction à faire (tableau joint recettes de subvention et mise à jour p39)

Monsieur le Maire échange avec les membres du conseil sur la situation actuelle en évoquant 3 options possibles :

- 1 – réduction drastique des investissements.
- 2 – consolider les emprunts relais en cours.
- 3 – nouveau recours à l'emprunt : 1.300.000 euros (1.400.000 euros après correction)

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de transformer les défis en opportunité et souhaite ainsi poursuivre une dynamique d'investissement.

La première solution punirait les tourettans et monsieur le Maire estime que nous sommes déjà dans une situation difficile et compliquée et qu'il prend le pari pour une amélioration et une relance prochaines.

Ensuite dans l'hypothèse où en 2021, nous rembourserions les deux prêts relais à hauteur de 1 700 000 euros et nous souscirions un nouvel emprunt à hauteur de 1 400 000 euros, la capacité de désendettement de la commune s'élèverait au 31/12/ 21 à 11,8 années.

A noter qu'au 31/12/20 cette capacité était de 13,51 années.

Même avec ce nouvel emprunt nous poursuivons l'objectif de désendettement progressif de la commune et cela nous permettrait de poursuivre une dynamique et de croire en l'avenir.

Le débat n'est pas soumis au vote.

Monsieur Bouix a interpellé par écrit Monsieur le Maire sur un certains nombre de questions dont les points ont été abordés lors de la présentation du DOB.

Il est à préciser que sur le projet des logements sociaux aux Valettes, la situation s'est débloquée et nous avançons sur le projet et notamment la création d'un parking de 30 places en bordure de la Départementale.

Le projet de station d'épuration est toujours en cours avec la CASA.

Monsieur JERIBI qui a suivi les travaux de la nouvelle école à PONT DU LOUP, indique que c'est une œuvre exceptionnelle et remercie la coopération de Monsieur BAGARIA (ancien Maire de Tourrettes sur Loup et Monsieur MELE (Maire de Gourdon) pour cette volonté de réalisation de cette école) et que cet état d'esprit se poursuit avec l'actuelle municipalité.

L'école est autosuffisante en énergie. Le bâtiment a été spécifiquement orienté dans cet objectif et sera aussi équipé de panneaux photovoltaïques et d'un système de géothermie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h30

Le prochain conseil sera le 7 avril 2021 à 16h00

Débat avec le public.